



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU  
CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A  
HABERE POCHE**

**DÉCISION N° DM-22-270  
EN DATE DU 18 JUILLET 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le projet de travaux de réhabilitation du centre de vacances Les Primevères à Habere Poche ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réhabilitation du centre de vacances Les Primevères à Habere Poche, objet de la présente décision, s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Plan tourisme » ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir le centre de vacances Les Primevères et ses activités pour permettre aux enfants vincennois de bénéficier de séjours agréables durant toute l'année ;

**CONSIDÉRANT** l'impact de ce projet sur le développement économique et touristique de la localité ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances Les Primevères à Habere Poche ;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès du département de la Haute-Savoie une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan tourisme » d'un montant de 400 000 euros soit 11% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220718-Imc1H9971H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/07/2022 Date de Publication : 19/07/2022
---

Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220718-lmc1H9971H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/07/2022  
Date de Publication : 19/07/2022